

Comité d'experts spécialisé CES Nutrition humaine - CES NUT 2022-2026

Procès-verbal de la réunion du 12&13 décembre 2024

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 12 décembre 2024 - Matin :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Monsieur Ruddy RICHARD, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Cécile BÉTRY, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Olivier STEICHEN, Monsieur Stéphane WALRAND.

Étaient présents le 12 décembre 2024 - Après-midi :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Monsieur Ruddy RICHARD, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Cécile BÉTRY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Olivier STEICHEN, Monsieur Stéphane WALRAND.

Étaient présents le 13 décembre 2024 - Matin :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Madame Cécile BÉTRY, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie

GONCALVES, Madame Tao JIANG, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Ruddy RICHARD.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Olivier STEICHEN, Monsieur Stéphane WALRAND.

Présidence

Madame Clara BENZI SCHMID assure la présidence de la séance pour ces deux jours.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- **2024-AST-0087** : Avis relatif à l'évaluation des seuils maximaux recommandés d'ajout de sel, de sucre et de matière grasse dans les fruits, légumes et produits laitiers distribués dans le cadre du programme européen " Fruits et Légumes à l'École " et " Lait et Produits laitiers à l'École " .
- **2023-SA-0129** : Avis relatif à une demande d'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour les besoins nutritionnels des nourrissons dès la naissance jusqu'à 6 mois, en cas d'allergies aux protéines de lait de vache et/ou d'intolérance au lactose, associées à de la régurgitation.
- **2020-SA-0047** : Avis relatif à l'évaluation des effets indésirables liés à la consommation de compléments alimentaires contenant du " Garcinia cambogia " .

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, la présidente demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHESE DES DEBATS, DETAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Saisine 2024-AST-0087

2024-AST-0087 : Avis relatif à l'évaluation des seuils maximaux recommandés d'ajout de sel, de sucre et de matière grasse dans les fruits, légumes et produits laitiers distribués dans le cadre du programme européen " Fruits et Légumes à l'École " et " Lait et Produits laitiers à l'École " (validé le jeudi 12 décembre, matin).

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Jérôme Gay-Queheillard s'est absenté avant la fin de la séance et n'a donc pas

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

pu valider le document. Il reste 14 experts au moment de la validation du projet de synthèse et conclusions.

Le document « projet de synthèse et conclusions du CES » a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

La saisine porte sur l'évaluation des seuils maximaux recommandés d'ajout de sel, sucre et matières grasses dans les fruits, légumes et produits laitiers distribués dans le cadre du programme européen « Fruits et Légumes à l'École » et « Lait et Produits laitiers à l'École » réalisés par deux associations de diététiciens, le Club experts nutrition & alimentation et l'Association française des diététiciens nutritionnistes. Cette saisine n'est pas une évaluation des risques de ces différents seuils maximaux pour cette population cible.

Les travaux ont été présentés au CES Nutrition humaine tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques lors de la séance du 7 et 8 novembre 2024.

L'expertise est fondée sur les distributions des valeurs nutritionnelles pour les aliments concernés dans les bases de données de l'Oqali, d'une comparaison des seuils maximaux proposés par les deux associations de diététiciens avec les distributions des valeurs nutritionnelles, et des recommandations des avis de l'Anses sur ces nutriments et cette population cible.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la saisine 2024-AST-0087.

3.2. Saisine 2023-SA-0129

2023-SA-0129 : Avis relatif à une demande d'évaluation d'une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales pour les besoins nutritionnels des nourrissons dès la naissance jusqu'à 6 mois, en cas d'allergies aux protéines de lait de vache et/ou d'intolérance au lactose, associées à de la régurgitation (validé le jeudi 12 décembre 2024, après-midi).

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 14 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Le document « projet de synthèse et conclusions du CES » a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

La saisine porte sur l'évaluation des justificatifs relatifs à une denrée alimentaire destinée à des fins médicales spéciales (DADFMS) pour les besoins nutritionnels des nourrissons dès la naissance à 6 mois en cas d'allergies aux protéines de lait de vache et/ou d'intolérance au lactose, associées à de la régurgitation.

Le document « projet de synthèse et conclusion du CES » s'appuie sur les rapports de deux experts rapporteurs qui ont été présentés au CES Nutrition humaine à la séance d'octobre 2024. L'expertise repose sur les textes réglementaires relatifs aux denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales, sur les documents fournis par le pétitionnaire et sur les recommandations de sociétés savantes européennes et internationales en la matière, notamment celles de l'Espghan et la Naspgahn.

Le CES Nutrition humaine conclut que les données fournies par le pétitionnaire ne démontrent pas l'adéquation de son produit dans la prise en charge d'allergies aux protéines de lait de vache et/ou d'intolérance au lactose, associées à de la régurgitation dès la naissance à 6 mois.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la saisine 2023-SA-0129.

3.3. Saisine 2020-SA-0047

2020-SA-0047 : Avis relatif à l'évaluation des effets indésirables liés à la consommation de compléments alimentaires contenant du " Garcinia cambogia " (validé le vendredi 13 décembre 2024, matin).

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 16 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Ruddy Richard s'est absenté avant la fin de la séance et n'a donc pas pu valider le document. Il reste donc 15 experts au moment de la validation du projet de synthèse et conclusions.

Le document « projet de synthèse et conclusions du CES » a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

Le document « projet de synthèse et conclusion du CES » s'appuie sur les travaux conduits par le GT Plantes. Le GT Plantes, se fondant sur l'expertise de trois experts rapporteurs de l'autosaisine, a validé le projet de synthèse et conclusions le 10 décembre 2024.

Les travaux ont porté sur une analyse des données de phytochimie et sur une revue des cas d'effets indésirables collectés par le système de nutrивigilance ou publiés dans la littérature scientifique.

L'intégralité des travaux a été présentée au CES Nutrition humaine le 8 novembre 2024.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la saisine 2020-SA-0047.

Clara BENZI-SCHMID
Présidente du CES Nutrition humaine 2022-2026